

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FULCAT-22 S

Code du produit : 000000000000158441

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119485596-21-0002, -0023

Nom de la substance : Bentonite, acid-leached

No.-CAS : 70131-50-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Catalyseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BYK Additives Ltd.
Moorfield Road
WA8 3AA Widnes

Téléphone : +44 151 495 2222

Téléfax : +44 151 420 4401

Information : Regulatory Affairs

Téléphone : +49 281 670-23532

Téléfax : +49 281 670-23533

Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux de la substance ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Le produit contient moins de 1 % en masse de silice cristalline inhalable (RCS, respirable crystalline silica) selon la méthode SWeRF. La teneur en silice cristalline inhalable peut être mesurée par la méthode de fraction inhalable pondérée par la granulométrie, ou SWeRF (Size-Weighted Respirable Fraction). Tous les détails concernant la méthode SWeRF sont disponibles sur www.crystallinesilica.eu.

En fonction de la manipulation et de l'utilisation (broyage, séchage, ensachage), des poussières atmosphériques inhalables peuvent être générées. Les poussières contiennent de la silice cristalline inhalable. Une inhalation prolongée et/ou massive de poussières de silice cristalline inhalable peut entraîner une fibrose pulmonaire, couramment appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et la dyspnée. L'exposition professionnelle aux poussières respirables doit être surveillée et contrôlée. Le produit doit être manipulé avec des méthodes et des techniques minimisant ou éliminant la génération de poussières.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance	: Bentonite, acid-leached
No.-CAS	: 70131-50-9
Nature chimique	: Phyllosilicate traité à l'acide

Composants

Remarques	: Aucun ingrédient dangereux
-----------	------------------------------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: Ne pas laisser la victime sans surveillance.
-------------------	--

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver avec de l'eau et du savon.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau.
Si de grandes quantités de ce produit sont ingérées, appeler immédiatement un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|---|
| Symptômes | : | Aucun symptôme connu ou attendu. |
| Risques | : | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Eau pulvérisée
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Mousse
Dioxyde de carbone (CO ₂)
Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|-----------------------------|---|-----------------------------------|
| Dangers spécifiques pendant | : | Le produit lui-même ne brûle pas. |
|-----------------------------|---|-----------------------------------|

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

la lutte contre l'incendie : La matière peut être glissante quand elle est humide.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.
Filtre à air à particules à haute efficacité (filtre HEPA)
Méthodes de nettoyage - déversement important
Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
Méthodes de nettoyage - déversement mineur
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Travailler si possible à l'extérieur ou dans un local bien aéré.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	VME (poussières alvéolaires)	0,15 mg/m ³ (Silice)	CH SUVA
Information supplémentaire: Valeur provisoire - Les VME des substances ainsi marquées ne sont pas encore définitivement établies, pour diverses raisons., Cancérogène, Catégorie 1, National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				

Autres limites d'exposition professionnelle

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

Description	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
La valeur limite pour les poussières en général	VME	3 mg/m ³	CH SUVA
	VME	10 mg/m ³	CH SUVA

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
bentonite lessivée à l'acide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³
	Remarques: fraction inhalable			
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3 mg/m ³
	Remarques: fraction respirable			
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³
	Remarques: fraction inhalable			
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3 mg/m ³
	Remarques: fraction respirable			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
bentonite lessivée à l'acide	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Durée d'exposition: 3 h	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.
Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.
La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité
Protection des mains

Remarques : Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Porter des gants appropriés. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire : Vêtement de protection
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Filtre de type : Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: poudre
Couleur	: beige
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
pH	: 3,6 Concentration: 20 g/l
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: 0,65 kg/m ³
Densité de vapeur relative	: Non applicable

9.2 Autres informations

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Tension superficielle : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 50 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux
BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test : Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: In vitro mammalian cell gene mutation test
(mouse lymphoma)

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Ce produit contient <3% de silice cristalline totale. La teneur en silice cristalline inhalable est < 1 % en masse selon la méthode SWeRF. Voir section 2.3

Remarques : Donnée non disponible

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

- Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

- Mobilité : Remarques: La bentonite est presque insoluble et présente donc une faible mobilité dans la plupart des sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

- Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

- Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement : Non applicable

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs impli-
quant des substances dangereuses.

Composés organiques vola- : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques
tils volatils (VCOV)
pas de taxes des COV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version
précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour autres abréviations

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par
voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises
dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -
Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à
la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut alle-
mand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence euro-
péenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Con-
centration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -
Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon);
ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système gé-
néral harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de re-
cherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code internatio-
nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dange-
reux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation
civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -
Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime
internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation in-
ternationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -
Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une popula-
tion test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la
pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé
(négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé;
NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la
coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et pré-
vention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des pro-
duits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantita-
tive); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant
l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règle-
ment concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;
SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité;
SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à
Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle tech-

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023

nique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Les opérateurs (et vos clients ou utilisateurs en cas de re-vente) doivent être informés de la présence potentielle de poussières inhalables et de silice cristalline inhalable, ainsi que de leurs risques. Une formation adéquate à l'utilisation et à la manipulation correctes de ce produit doit être fournie le cas échéant, conformément aux réglementations en vigueur.

Autres informations : En 1997, le Centre international de recherche sur le cancer (IARC) a conclu que la silice cristalline inhalée à partir de sources professionnelles pouvait provoquer un cancer du poumon chez l'être humain. Néanmoins, l'IARC a noté lors de l'évaluation globale : « aucune cancérogénicité n'est détectée dans les situations industrielles examinées ». La cancérogénicité peut dépendre de caractéristiques intrinsèques de la silice cristalline ou de facteurs externes affectant son activité biologique ou la distribution de ses formes polymorphiques." (IARC Monographs on the evaluation of the carcinogenic risks of chemicals to humans, Silica, silicates dust and organic fibres, 1997, Vol. 68, IARC, Lyon, France.)

En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique européen en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet de l'inhalation de poussières de silice cristalline sous forme respirable chez l'être humain était la silicose. « Les données sont suffisantes pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon augmente chez les personnes atteintes silicose (et, apparemment pas chez les employés ne souffrant pas de silicose exposés à la poussière de silice dans des carrières et dans l'industrie céramique). Par conséquent, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, Juin 2003)

Selon l'état actuel de la technique, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de façon fiable en respectant les limites légales d'exposition professionnelle en vigueur.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

FULCAT-22 S

Version 2.1
SDB_CH

Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 06.01.2020
Date d'impression 20.09.2023
